

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 FEVRIER 2021

DELIBERATION N° 2021-02-014-DVCS

Nomenclature : 7.1.3

OBJET : TARIFS SAISON CULTURELLE ET FESTIVAL JAZZ EN MARS

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 5 février 2021
Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 08/02/2021*

L'an deux mille vingt et un, le quatre février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme SAINT-AUBIN	procuration à	M. COUTIER
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU

PRÉSENTS A PARTIR DU POINT N°2021-02-001-DGS

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A PARTIR DU POINT N°2021-02-001-DGS

M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
-------------	---------------	-----------

SECRETARIE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

32 au point n° 2021-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

1 au point n° 2021-02-001-DGS

Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire rappelle qu'en 1997 la commune a souhaité créer « une Mission d'Action Culturelle » dont le but initial était d'associer des bénévoles, mandatés par le Conseil



municipal, à la programmation culturelle annuelle. Dans cette perspective il a été décidé de créer un budget annexe pour gérer la programmation culturelle annuelle de la Ville.

La politique culturelle de la Commune a évolué et l'ensemble de l'action culturelle de la commune ne se résume pas à la programmation culturelle annuelle de la MAC.

Actuellement une partie de l'action culturelle est retranscrite dans le budget principal de la Ville, comme les « fêtes de Tarnos » ou les versements de subventions aux associations culturelles et une autre partie, Jazz en mars, la saison culturelle et l'animation de la médiathèque est intégrée au budget annexe de la MAC.

D'autre part, chaque année le budget annexe de la MAC est équilibré par une participation versée par le budget principal.

Ainsi, afin de disposer d'une vision d'ensemble de l'action culturelle, le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 décembre dernier, a décidé de clôturer le budget annexe de la MAC et d'intégrer l'ensemble de l'action culturelle municipale au budget principal de la Commune.

Par conséquent, il est nécessaire d'intégrer les tarifs des spectacles proposés dans le cadre de l'action culturelle tarnosienne au budget principal de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29;

Vu la délibération n° 2020-12-135-DR/FIN du 15 décembre 2020

Vu la commission culture du 21 janvier 2021

DELIBERE

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs du Festival Jazz en Mars et de la saison culturelle à compter de la saison 2020/2021 et pour les prochaines saisons culturelles :

FESTIVAL JAZZ EN MARS		
	Anciens Tarifs	Nouveaux tarifs
Tarif plein Jazz en Mars 1 soir	20,00 €	20,00 €
Tarif réduit Jazz en Mars 1 soir	16,00 €	16,00 €
Tarif Jazz en Mars 2 soirs	33,00 €	34,00 €
Tarif réduit Jazz en Mars 2 soirs	26,00 €	26,00 €
Tarif Jazz en Mars 3 soirs	47,00 €	48,00 €
Tarif réduit Jazz en Mars 3 soirs	36,00 €	36,00 €



SAISON CULTURELLE		
	Anciens Tarifs	Nouveaux tarifs
Tarif plein saison culturelle	12€	12€
Tarif réduit saison culturelle	9€	9€

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de la Commune

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr